

**Compte rendu du conseil municipal  
du mercredi 10 avril 2019**

Le Conseil Municipal de la Commune de COLIGNY s'est réuni le mercredi dix avril deux mil dix-neuf à vingt heures minutes à la mairie de Coligny sous la présidence de Monsieur Bruno Raffin, Maire.

**Date de convocation** : 02 avril 2019

**Etaient présents** : Mmes Lucienne Gavand, Marie Louise Granger, Catherine Journet, Amélie Moissonnier, et Ms Bruno Raffin, Georges Pobel, Bernard Piroux, Frédéric Bonnet, Christophe Lefevre et Jérôme Moulon,

**Secrétaire de Séance** : Mme Amélie Moissonnier.

**Excusés** : Mmes Emilie Mayer et Agnès Poncet qui a donné pouvoir à M. Bernard Piroux Ms, Bernard Charra, et Eric Bernadac qui a donné pouvoir M. Jérôme Moulon

**budget assainissement**

**Compte administratif 2018**

**Fonctionnement :**

**Dépenses**

Totaux : 272 540.26 € de crédits prévus. 130 656.09 € de réalisé

**Recettes**

Totaux : 272 540.26 € de crédits prévus. 117 550.74 € de réalisé

**Investissement :**

**Dépenses**

Totaux : 311 648.48 € de crédits prévus. 88 649.23 € de réalisé.

**Recettes**

Totaux : 311 648.48 € de crédits prévus. 89 786.48 € de réalisé.

Le compte administratif 2018 est approuvé à l'unanimité.

**Compte de gestion 2018**

Le compte de gestion 2018 proposé par le Trésorier municipal pour le budget assainissement est approuvé.

Il n'y a pas de budget primitif, ni d'affectation de résultats à voter car le budget est transféré à la CA3B.

**budget local commercial**

**Compte administratif 2018**

**Fonctionnement :**

**Dépenses**

Totaux : 31 036.50 € de crédits prévus. 5 637.93 € de réalisé

**Recettes**

Totaux : 31 036.50 € de crédits prévus. 28 894.50 € de réalisé

**Investissement :**

**Dépenses**

Totaux : 19 946.81 € de crédits prévus. 7 626.64 € de réalisé.

**Recettes**

Totaux : 19 946.81 € de crédits prévus. 1 530.00 € de réalisé.

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

### Compte de gestion 2018

Le compte de gestion 2018 proposé par le Trésorier municipal pour le budget local commercial est approuvé pour 12 voix pour.

### Affectation de résultats

La section de fonctionnement présente un excédent de 23 256.57 €.

La section d'investissement présente un déficit cumulé de 18 416.81 €

Il est voté à l'unanimité l'affectation suivante en :

- investissement : 18 416.81 € (compte 1068)
- fonctionnement : 1 859.47 € (compte 002)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette affectation de résultat.

### Budget primitif 2018

La section de fonctionnement s'équilibre à 28 894.50 € et la section d'investissement à 18 416.81 €.

Budget voté à l'unanimité.

## BUDGET COMMUNAL

### Compte administratif 2018

#### Section fonctionnement

##### Dépenses

Totaux : 1 481 765.52 € de crédits prévus. 1 165 296.43 € de réalisé

##### Recettes

Totaux : 1 481 765.52 € de crédits prévus. 1 350 475.82 € de réalisé

#### Section Investissement :

##### Dépenses

Totaux : 1 127 809.60 € de crédits prévus. 655 247.41 € de réalisé.

##### Recettes

Totaux : 1 127 809.60 € de crédits prévus. 757 109.88 € de réalisé.

Le compte administratif présenté par Mme Gavand est voté à l'unanimité.

### Affectation de résultat

La section de fonctionnement présente :

- En 2017 : un excédent de 182 901.47 €
- En 2018 : un excédent de 185 179.39 €

Ce qui fait un excédent de fonctionnement de 368 080.86 €.

La section d'investissement présente :

- En 2017 : un déficit de 5 906.45 €
- En 2018 : un excédent de 101 862.47 €

Les restes à réaliser 2018 présentent un déficit de 56 754.76.

L'affectation finale sera la suivante :

- 368 080.86 € au compte 002 (recette de fonctionnement)
- 5 906.45 € au compte 001 (dépense d'investissement)

## Cotisations / subventions

Coligny * année 2019 * Participations syndicats * Cotisations * Subventions			
<b>Participations syndicats</b>			
<b>SIVOS</b>			
Admnistratif	5.50 €	51	280.50 €
Sorties pédagogiques	20.00 €	51	1 020.00 €
Collège	180.00 €	51	9 180.00 €
			<b>10 480.50 €</b>
<b>Cotisations</b>			
	<b>Demandées</b>	<b>Votées</b>	
CAUE	119.30 €	119.30 €	
Maires France	252.00 €	252.00 €	
SDIS	- €		pris en charge par la CA3B
syndicat intercommunal d'énergie	30 790.85 €	30 790.85 €	
vétérance pompiers	- €		pris en charge par la CA3B
Soliha	100.00 €	100.00 €	
Fonds Solidarité Logement	355.50 €	355.50 €	
communes forestères	157.00 €	157.00 €	
	<b>31 774.65 €</b>	<b>31 774.65 €</b>	

<b>Subventions</b>		
	<b>demandées</b>	<b>votées</b>
Adapa	70.00 €	70
ADMR	70.00 €	70.00 €
Alfa3	44 210.00 €	44 210.00 €
Amis Solhan	160.00 €	160.00 €
BBR	?	180.00 €
jsp	320.00 €	320.00 €
Chasse	160.00 €	160.00 €
Association Repas	100.00 €	100.00 €
harmonie	4 500.00 €	4 500.00 €
sou des écoles	?	
amicale des pompiers	1 445.65 €	1 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>51 035.65 €</b>	<b>50 770.00 €</b>

9 licenciés  
10 € par pompier actif

Le détail concernant le nombre de bénéficiaires, la participation des parents aux différents projets sera demandé

L'attribution des subventions décidée lors du conseil municipal en groupe de travail sont validées. Celle du Sou des Ecoles sera abordée lors du prochain conseil municipal.

## Vote des taux de fiscalité directe locale

Rappel des taux votés par le conseil municipal en 2018

	<b>TAUX VOTES 2018</b>	<b>Bases d'imposition prévisionnelles 2018</b>	<b>Produits correspondant</b>
Taxe d'habitation	15,09	1 408 000	212 467
Taxe foncière (bâti)	15,15	1 045 000	158 318
Taxe foncière (non bâti)	37,88	54 400	20 607
		<b>Total</b>	<b>391 392</b>

Etat des notifications des taxes directes locales pour 2019 donné par la DGFIP

	<b>TAUX VOTES 2019</b>	<b>Bases d'imposition prévisionnelles 2019</b>	<b>Produits correspondant</b>
Taxe d'habitation	15,09	1 447 000	218 352
Taxe foncière (bâti)	15,15	1 074 000	162 711
Taxe foncière (non bâti)	37,88	55 700	21 099
		<b>Total</b>	<b>402 162</b>

Le conseil décide à l'unanimité le maintien des taux d'imposition pour l'année 2019.

### Tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2019/2020 :

Le Maire rappelle que le conseil municipal doit fixer annuellement le forfait mensuel de restauration pour tous les élèves de l'Ecole primaire et du Collège ainsi que pour les enseignants, les employés et le centre de loisirs.

Il rappelle les tarifs pour l'année scolaire 2018/2019 :

Forfait mensuel	48.00 €
Occasionnels et personnel - apprentis	4.10 €
Enseignants et intervenants extérieurs	6.40 €
Halte - garderie	2.30 €

Il rappelle que cette année, les tarifs n'ont pas été augmentés et que compte tenu d'un équilibre financier sur l'année 2018 pour le service restaurant scolaire, le Maire propose de maintenir ces mêmes tarifs pour l'année 2019/2020.

Les conseillers municipaux votent ce maintien des tarifs à l'unanimité.

### - Frais de scolarité

Le Maire explique au Conseil municipal que les frais de scolarité par enfant se sont élevés à 977.64 € en 2018, il rappelle que les communes de résidence ayant des enfants scolarisés à l'école primaire de Coligny, commune d'accueil, prennent en charge ces frais, selon les lois de décentralisation des années 80. Après discussion, il est décidé que la participation demandée s'élèvera à 980 € par élève

<b>Commune de Coligny</b>			
<b>Participation des communes</b>			
<b>Frais de scolarité - Groupe scolaire</b>			
<b>Année 2018</b>			
Communes	Nb d'élèves	Participation / élève	A budgétiser en 2019
<b>Montant indicatif :</b>			
<b>Courmangoux</b>	<b>4</b>	<b>980</b>	<b>3 920.00 €</b>
<b>Pirajoux</b>	<b>6</b>	<b>980</b>	<b>5 880.00 €</b>
<b>Salavre</b>	<b>20</b>	<b>980</b>	<b>19 600.00 €</b>
<b>Portes du Jura</b>			
<b>Val d'EPY</b>	<b>15</b>	<b>980</b>	<b>14 700.00 €</b>
<b>Verjon</b>	<b>15</b>	<b>980</b>	<b>14 700.00 €</b>
			<b>- €</b>
<b>Sous-total</b>		<b>60</b>	<b>58 800.00 €</b>
<b>A la charge de Coligny</b>			
<b>Coligny</b>	<b>89</b>	<b>980</b>	<b>87 220.00 €</b>
<b>bourg en bresse</b>	<b>1</b>	<b>980</b>	<b>980.00 €</b>
<b>com com Arinthod</b>		<b>980</b>	<b>- €</b>
<b>Portes du Jura</b>	<b>4</b>	<b>980</b>	<b>3 920.00 €</b>
<b>Nivigne et Suran</b>	<b>2</b>	<b>980</b>	<b>1 960.00 €</b>
<b>Villemotier</b>	<b>1</b>	<b>980</b>	<b>980.00 €</b>
		<b>980</b>	
<b>Nombre total d'élèves</b>	<b>157</b>		<b>153 860.00 €</b>

## **Budget primitif 2019**

Le budget primitif 2019 s'équilibre à 1 626 444.28 € en section de fonctionnement.

La section d'investissement s'équilibre à 472 737.46 €. Les principaux projets sont la réfection du chemin des écoliers et la réfection de la toiture du bâtiment de l'agence postale.

Le budget est voté à l'unanimité.

### Chemin de desserte de Chazelles :

Le Maire explique que dans le cadre du dossier cité une consultation auprès de 5 entreprises a été lancée compte tenu que le chantier était estimé à moins de 25 000 €.

Trois entreprises ont déposé une offre.

La mieux disante a obtenu la note de 20/20 : entreprise Petitjean pour un montant de travaux de 8 970 € HT. La seconde entreprise a obtenu la note de 19.68 /20 et la dernière la note de 9.70/20.

Le conseil municipal retient à l'unanimité l'offre de l'entreprise Petitjean et charge M. le Maire à notifier le marché et à signer les documents à intervenir.

### Chemin des écoliers :

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne le 15 février 2019 sur la plateforme Voix de l'Ain. Seule une offre a été déposée ; celle du groupement Piquand / Eurovia.

Une négociation offerte par le règlement de consultation a été adressée au groupement via la Plateforme Voix de l'Ain leur demandant de bien vouloir améliorer leur offre financière.

Ce dernier propose un rabais de 2.01 %, ce qui ramène le montant des travaux à 82 997.10 € HT soit 99 596.52 € TTC.

Le conseil municipal ouï l'exposé et retient à l'unanimité la proposition du groupement Piquand / Eurovia pour un montant de 82 997.10 € HT. Il autorise le Maire a notifié le marché et à signer les documents à intervenir.

Il est rappelé que les travaux seront réalisés sur la période de vacances scolaire d'été soit du 07 juillet 2019 au 01 septembre 2019.

### Elections européennes :

NOMS et Prénoms	8 à 9	9 à 10	10 à 11	11 à 12	12 à 13	13 à 14	14 à 15	15 à 16	16 à 17	17 à 18	Dépouillement
RAFFIN B.											
POBEL G.											
GRANGER M.L											
GAVAND L.											
BONNET F.											
CHARRA B.											
MOULON J.											
PIROUX B.											
JOURNET C.											
PONCET A.											
MOISSONNIER A.											
MAYER E.											
BERNADAC E.											
LEFEVRE C.											

**Ceux qui ne se sont pas encore inscrits sont priés de compléter les créneaux horaires où il y a moins de 3 personnes.**

### Bois : proposition de délibération PEFC

La fédération nationale des communes forestières propose aux communes de prendre une délibération s'opposant à l'encaissement des produits des ventes des bois des forêts communales directement par l'ONF. Après contact avec l'ONF et les explications sur la simplification pour l'ONF concernant leur rémunération sur les transactions. M. Pobel explique qu'il n'est pas nécessaire de prendre cette délibération car l'ONF est un partenaire avec lequel la commune travaille en concertation depuis de nombreuses années.

### Inauguration du véhicule de la maison de retraite

Elle aura lieu le mercredi 17 avril 2019 à 15h.

### Dénomination des rues

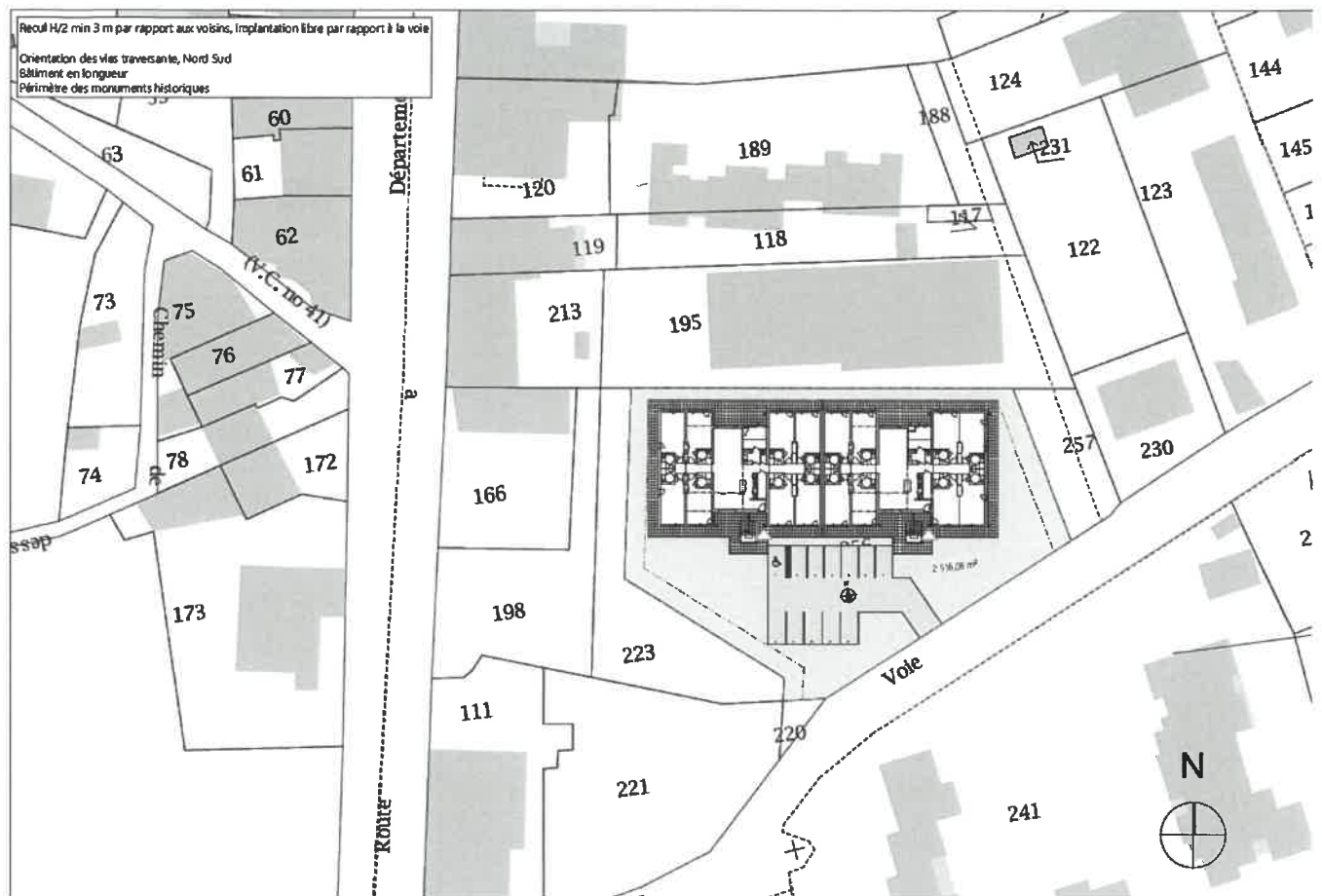
Le conseil municipal valide la dénomination des rues. Les panneaux ont été commandés et il n'est plus possible d'y apporter des modifications. La commission chargée du dossier avait fait part du résultat de son travail lors du conseil municipal de janvier 2019. Elle avait été chargée de lancer une consultation des entreprises pour la commande des mâts et panneaux.

### Permis de construire Semcoda

Le tribunal Administratif de Lyon a rendu son jugement et a rejeté la requête de la SCI le Chataignat et l'a condamné à verser la somme de 1 000 € à la commune de Coligny et 1 000 € à la Semcoda.

### Questions diverses

- **Réunion d'information participation citoyenne**  
Organisée conjointement avec la gendarmerie, les colignois seront invités le mardi 28 mai 2019 à 19 h en mairie pour la présentation du principe.
- **Renouvellement du bail de la gendarmerie**  
Le Maire est autorisé à signer le renouvellement du bail à intervenir.
- **Tour de l'Ain**  
Il passera à Coligny le vendredi 24 mai 2019 à 14h 32 par la rue du commerce, l'allée des Charmilles et la rue de Champel pour aller à Salavre. Le tracé ne passera pas à côté de la maison classée en péril imminent.
- **Maison médicale**  
M. Raffin a rencontré le Docteur Luciani pour faire le point sur le remplacement du Docteur Miconnet. Le Docteur Luciani cherche de son côté une solution.  
M. Raffin s'est rapproché du service RemplaFrance pour trouver un éventuel remplaçant en prenant contact avec une plate-forme web spécialisée dans la mise en relation de professionnels de santé. Les annonces sont facturées 500 €HT et le contrat de recrutement facturé uniquement au succès s'élève à 9 000 €HT. Actuellement, 20 000 médecins généralistes sont inscrits sur cette plateforme. En 2017, 60 % des annonces ont été pourvues.  
Au vu des tarifs, le conseil ne souhaite pas donner suite à cette proposition. Mais il est urgent de trouver un remplaçant car ce sont les activités annexes qui vont pâtir de cette désertion : cabinet d'infirmiers, pharmacie...
- **Projet Ages et vie**  
Le plan de masse a été transmis en mairie pour examen. M. Raffin signale qu'il a rencontré M. Pacaud de l'entreprise Sem pour lui présenter le projet. Ce dernier ne voit pas d'inconvénient à l'implantation d'une structure de ce type à proximité de ses ateliers.  
Il faudra canaliser le ruisseau qui longe la rue de Champel au niveau de la parcelle en question et pourquoi pas matérialiser un trottoir pour les personnes qui empruntent ce secteur.  
Le conseil municipal valide ce plan de masse.



- **Eclairage du Stade Marceau**

L'estimatif des travaux de remise aux normes de l'éclairage pour pouvoir jouer de nuit, établi par la Sobecca, est de 52 800 € TTC.

- **Course de côte**

Il y a besoin de bénévoles pour tenir la buvette du foyer rural qui est à proximité du terrain de foot.

- **Prochain conseil municipal**

Il aura lieu le jeudi 23 mai 2019 à 20h.

La séance publique est levée à vingt-deux heures cinq minutes.

Le Maire



